



Bake
prozesua
indartzeko
Foro
Soziala

Foro
Social
para impulsar
el proceso
de Paz

Social
Forum
to promote the
Peace
process

Recommandations pour impulser le processus de paix

Au lendemain de la tenue du Forum social pour impulser le processus de paix les 14 et 15 mars 2013, et après avoir pris en compte l'avis des experts internationaux et analysé les apports des citoyen.ne.s, les organisateurs souhaitent proposer les recommandations suivantes :

a) Parvenir à des consensus élémentaires autour des défis majeurs liés au processus de paix

1. Nous recommandons de promouvoir l'exercice du dialogue et de la réconciliation afin d'établir des bases solides pour un vivre-ensemble futur, et ce, par le biais d'une participation large et active des institutions, des partis politiques et de la société civile. Nous recommandons notamment que ces derniers œuvrent à la construction d'un consensus qui contribuerait à relever les défis majeurs liés au processus de paix : le désarmement, le démantèlement des structures et la réintégration des prisonnier.e.s et des exilé.e.s, la garantie du respect des droits humains, la confrontation au passé et la construction des bases pour un vivre-ensemble futur.

b) Planifier, mettre en œuvre et mener à bien un processus de désarmement et de démantèlement

2. Afin de garantir la sécurité de tou.te.s les citoyen.ne.s, et parce que le désarmement constitue une partie essentielle du processus de paix, nous recommandons la planification d'un processus contrôlé, réglementé et consensuel qui se terminera avec le démantèlement des armes et des structures militaires d'ETA.
3. Nous recommandons que ce processus, à mettre en œuvre dans un délai raisonnable, intègre dès sa planification la participation et la collaboration d'organismes facilitateurs internationaux indépendants, afin de fournir, tant aux Etats et à leurs institutions qu'à la société en général, des garanties de sécurité quant à son déroulement.

c) Faciliter l'intégration des personnes détenues et exilées

4. Nous recommandons de parvenir à un consensus **autour** d'une solution intégrale à la question des personnes détenues et des exilées. Il s'agit d'un élément essentiel pour la construction d'un vivre-ensemble stable et durable. Pour ce faire, nous considérons qu'il est nécessaire d'adapter la législation à la réalité de la situation et d'appliquer une justice à caractère transitionnel aidant la société à consolider le vivre-ensemble. Parallèlement, comme point de départ, les aspects de la politique pénitentiaire bafouant les droits humains ou le traitement humain des personnes détenues doivent être modifiés, en supprimant les mesures d'exception contraires aux standards internationaux. Cela comprend notamment la situation de ceux et celles qui sont gravement malades, le refus de libérer ceux et celles qui ont purgé leur peine ainsi qu'à la dispersion qui pénalise les familles.
5. Nous recommandons que le processus de réintégration s'effectue par les voies légales, en acceptant que celui-ci, tout en étant intégral, se mette en œuvre de manière individualisée, échelonnée, et dans un délai raisonnable. Ce processus exige de la part des détenu.e.s de montrer leur engagement avec le nouveau scénario de paix ainsi que l'abandon des voies violentes. En outre, il doit y avoir une reconnaissance de leur part des dommages causés des suites de leurs **actions**.
6. Nous recommandons que les prisonnier.e.s jouent un rôle actif dans la mise en œuvre du processus de paix et de normalisation. Les rencontres et le dialogue entre les prisonnier.e.s, les citoyen.ne.s basques et les

institutions compétentes doivent ainsi être facilités dans le but de promouvoir un vivre-ensemble exempt de toutes formes de violence.

7. Nous recommandons d'étudier la situation des personnes exilées en explorant les voies propices à leur réintégration dans la société, **afin d'apporter une solution à leur situation.**

d) Promouvoir et garantir le respect des droits humains

8.- Nous recommandons de procéder à des réformes législatives nécessaires, afin de garantir que tous les droits humains et les libertés démocratiques soient pleinement respectés, en aménageant des dispositifs nécessaires pour cela. En premier lieu, une entité indépendante doit évaluer la situation des droits humains.

9.- Nous recommandons le principe selon lequel l'impunité ne peut subsister soit établi. Outre le fait de ne pas s'adapter à l'ordre juridique international, cela irait à l'encontre des principes de vérité, de justice, de réparation, et des droits des victimes. Or, les standards internationaux permettent la prise en compte d'un contexte de processus de paix dans l'application de la justice.

10.- Nous recommandons de redimensionner le nombre et la fonction des forces et des corps de sécurité de l'Etat à la réalité. De même, les mécanismes de contrôle des forces et des corps de sécurité doivent être renforcés par les institutions et la société civile.

e) Préserver la vérité et la mémoire afin de faire face au passé avec honnêteté et établir les bases d'un vivre-ensemble futur

11.- Nous recommandons que les institutions favorisent un **vaste** processus de vérité, de justice et de réconciliation, à caractère intégral et incluant la société dans son ensemble. L'objectif est de créer les bases d'une vie en commun **reposant sur** le respect de tous les droits humains fondamentaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'aborder les faits et leurs causes, de reconnaître et **de** donner réparation à l'ensemble des victimes, ainsi que de reconnaître tout le dommage causé. De même, nous pensons que la mise en place d'un mécanisme de Vérité et de Réconciliation à caractère indépendant, promu et soutenu par les institutions, et au sein duquel la société civile sera l'acteur principal, constitue un instrument utile pour faire face à tout cela.

12.- Nous recommandons de faciliter diverses manières de raconter et **de** se remémorer les faits, sans les nier, en encourageant l'autocritique dans tous les secteurs sociaux et politiques, ainsi que les exercices honnêtes de reconnaissance des graves erreurs commises. En ce sens, il est nécessaire d'élaborer une base de données officielle, publique et complète **comprenant** toutes les victimes et les violations des droits humains, afin de préserver la mémoire de qui s'est passé avant qu'elle se perde ou devienne floue.

Enfin, nous considérons que toutes les actions réunies dans ce document doivent être compatibles avec le respect des droits de vérité, de justice et de réparation qui aident toutes les victimes.